LA VILLE Creil creil.fr

Décision SGA-DEC-2024-n° 663

Conclusion d'un marché public relatif à l'avis de mise à disposition au public portant sur la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Pôle développement urbain - Service urbanisme

Le maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal,
- Vu l'offre remise par la société Les Echos Le Parisien pour l'avis de mise à disposition au public portant sur la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant :

- Que cette offre correspond aux besoins de la Ville ;

Décide :

Article 1 : d'attribuer le marché public relatif à l'avis de mise à disposition au public portant sur la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme à la société Les Echos Le Parisien (domiciliée 10 boulevard de Grenelle - 75015 PARIS) ;

Article 2 : Le marché public est conclu pour un montant total de 975,14 € H.T correspondant à deux parutions ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal ;

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera faite au Trésorier Municipal.

MAIRIE DE CREIL - MP2 (OISE)

A Creil, le 28/11/2024

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : le 16/12/2024